



Remboursement d'une école en liquidation judiciaire ??

Par **nanyf**, le **09/09/2007** à **12:21**

Etudiante, je me suis inscrite cette année (2007/2008) dans une école privée présente dans de nombreuses villes de France ("Sup de cours") pour préparer un concours. 2 semaines avant le début des cours, je reçois un courrier stipulant que cette société a été mise en liquidation judiciaire, qu'il n'y aura donc aucun cours de dispensé, et que seules les sommes versées postérieurement au 5 septembre pourront être restituées et que pour tout recours il faut s'adresser aux "autorités compétentes".
Les sommes en questions qui correspondent à l'inscription s'élèvent à un peu plus de 3000 euros ; N'ayant jamais eu à faire à un problème de ce genre, j'aimerais savoir s'il existe un recours pour récupérer cet argent et surtout quelles sont ces "autorités compétentes".
Merci de votre aide,
Marine

Par **ly31**, le **10/09/2007** à **19:28**

Bonsoir,
Je vous conseille de vous mettre en rapport avec le Tribunal de Commerce du département de cette école, tout ceci, afin de connaître le Mandataire Liquidateur qui a été désigné dans cette affaire.
Ensuite et sans tarder, prenez contact avec ce dernier afin de déclarer votre créance qui s'élève à 3000 € (environ).
Il faut savoir que vous faites partie des créanciers chirographaires, les créanciers privilégiés étant : USSAF, IMPOTS , et salariés.
Merci de me tenir informée de la suite de cette affaire.
ly31

Par **nanyf**, le **25/09/2007** à **13:53**

Bonjour, rnrnMerci de votre conseil, j'ai pris contact avec le liquidateur et lui ai envoyé tout les justificatifs nécessaires du montant de ma créance. Il n'y a plus grand chose à faire maintenant si ce n'est attendre.rnNous sommes très nombreux dans ce cas apparemment (beaucoup de personnes trouvées sur internet) mais à ma connaissance il n'y a pas de collectif de créé pour le moment.rnrnEncore merci pour votre aide, je vous tiendrais au courant si j'ai du nouveau.rnrnMarine